

# Le nouveau gouvernement wallon relativise le plan Marshall

**ENTREPRISES** Le Crisp procède à l'évaluation de dix ans de pôles de compétitivité en Wallonie

Depuis une décennie, la politique économique wallonne repose sur les pôles de compétitivité qui visent à l'émergence de projets dans des secteurs définis en rapprochant des acteurs de l'économie, de la recherche et de la formation. Le Crisp (Centre de recherche et d'information sociopolitique) vient de consacrer deux de ses *Courrier hebdomadaire* à tenter d'évaluer cette politique, dix ans après. Le premier *Courrier* rappelle les fondements de cette politique de pôles, de clusters, assez répandue à travers l'Europe mais déclinée à la manière wallonne. Le second tente de dresser le portrait de la politique de leur évaluation.

En 2006, la Wallonie développe un système de financement qui valorise les efforts communs des entreprises, des universités, hautes écoles et centres de recherche dans six domaines : biotechnologies et santé (pôle Biowin), ingénierie chimique et matériaux durables (Greenwin), transport et logistique (Logistics in Wallonia), ingénierie méca-

nique (Mecatech), aéronautique et aérospatial (Skywin), agro-industrie (Wagralim).

Dix ans plus tard, comment évaluer les effets de ces choix ? Le Crisp rappelle que de nombreux critères peuvent être pris en compte et interprétés de manière variable. Avec cette énorme inconnue : que seraient devenus ces projets s'ils n'avaient pas été (aussi) soutenus par la politique wallonne ? Quels impacts auraient-ils eu sur les emplois, les chiffres d'affaires, etc. ? « *Dès le départ, il y a eu une volonté d'évaluation avec la mise sur pied des pôles et du plan Marshall, résume Virginie Louis, chargée de recherche à l'Iweps (Institut wallon d'évaluation), coordinatrice des deux Courrier. La Wallonie se distingue aussi par une approche qui mélange qualitatif et quantitatif et par l'utilisation de plusieurs outils, comme l'économétrie qui compare les performances des entreprises à des groupes d'entreprises qui n'ont pas reçu une aide fréquente de la politique publique.*

*Un outil qui n'est pas facile à mettre en œuvre mais qui vaut la peine.* »

## **La dernière évaluation à grande échelle, celle du Plan Marshall 2.vert date de 2012**

La dernière évaluation à grande échelle, celle du plan Marshall 2.vert date de 2012. Celle de l'actuelle version, la 4.0, doit être remise au (nouveau) gouvernement wallon pour la mi-2018. Alors que le nouveau ministre wallon de l'Économie prédisait, dans l'*Écho*, que le plan Marshall était dans une phase d'extinction, la mort des pôles est-elle annoncée ? « *Le plan Marshall est un label dont la politique des pôles est la colonne vertébrale. Si demain on change l'étiquette "plan Marshall", ça ne fera pas disparaître les pôles qui restent la base de la stratégie de spécialisation intelligente.* »

Pour l'évaluation de l'actuelle version du plan Marshall, la « 4.0 », l'Iweps a développé un

nouvel outil, le Si-pôles. « *Suite à l'évaluation du 2.vert, le gouvernement a demandé un système d'indicateurs de suivi qui rassemble de nombreux critères, poursuit Virginie Louis. Plus qu'un tableau de bord, un véritable système d'information permanent sur les pôles.* »

Grand absent des deux *Courrier* du Crisp consacré aux pôles, l'évaluation financière. « *Les premières évaluations visaient d'abord les questions d'efficacité du système des pôles : combien d'entreprises ou de formations touchées, combien d'emplois concernés. C'est déjà assez compliqué et la Wallonie a été beaucoup plus loin que de nombreux autres pays ou régions. Le Si-pôles devrait permettre d'aller, à termes, vers des données sur l'efficacité, ce qu'on produit comme effet pour quelle somme, mais ça n'a pas encore été entièrement abordé.* » Un défi pour la version suivante de l'articulation des pôles de compétitivité, quelle que soit son nom. ■

**ÉRIC RENETTE**